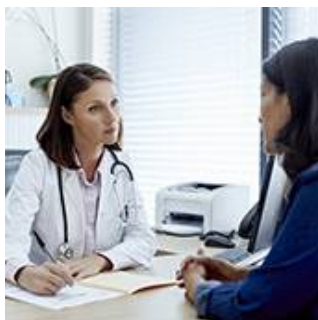




RÉFÉRENTIELS - SUBSTANCES VÉNÉNEUSES (STUPÉFIANTS & PSYCHOTROPES)

PUBLIÉ LE 17/05/2022 - MIS À JOUR LE 27/06/2023

## Contractures musculaires douloureuses : Lumirelax 10% crème désormais disponible uniquement sur ordonnance

### Actualisation du 27 juin 2023 :

Le laboratoire Juvisé Pharmaceuticals a cessé depuis le 1<sup>er</sup> juin 2023 de commercialiser Lumirelax 10% crème, utilisé pour soulager localement les contractures musculaires douloureuses. La crème ne sera donc plus disponible après écoulement des stocks restants.

En mai 2022, nous avons fait évoluer les conditions d'utilisation et de délivrance de ce médicament pour des raisons de sécurité.

La crème Lumirelax à base de méthocarbamol est indiquée en deuxième intention pour soulager localement les contractures musculaires douloureuses. En raison de signalements d'effets indésirables, tels que des convulsions et des réactions allergiques importantes, nous faisons évoluer les conditions d'emploi et de délivrance de ce médicament afin de sécuriser son utilisation.

- une ordonnance est désormais nécessaire pour obtenir Lumirelax 10% crème en pharmacie.
- de plus, Lumirelax 10% crème ne doit plus être utilisé chez des personnes de moins de 15 ans et ne doit plus être administré plus de 8 jours.

Les informations figurant dans le résumé des caractéristiques du produit (RCP) pour les professionnels de santé et au niveau de la notice destinée aux patients sont donc mises à jour.

### Information pour le patient

En cas de contractures musculaires douloureuses, si les traitements non médicamenteux et médicamenteux de première intention n'ont pas permis de vous soulager, votre médecin pourra, s'il le juge nécessaire, vous délivrer une ordonnance de Lumirelax 10% crème.

Cependant cette crème ne peut être utilisée que chez des personnes de plus de 15 ans car avant cet âge il y a un risque de présenter des convulsions à cause de ce médicament.

Pour limiter davantage le risque d'effets indésirables, la crème ne doit pas être appliquée plus de 8 jours.

**Si vous détenez un tube de Lumirelax 10% crème dans votre pharmacie familiale, avant d'en utiliser à nouveau, nous vous invitons à consulter votre médecin.**

## Information pour les professionnels de santé

Désormais la durée d'utilisation de Lumirelax 10% crème ne doit pas dépasser 8 jours.

D'autre part, ce médicament ne doit plus être utilisé chez des enfants de moins de 15 ans, conformément aux recommandations de la Haute Autorité de santé relatives au traitement de la lombalgie. L'abaissement de l'âge minimal d'utilisation est lié à la présence de dérivés terpéniques dans sa composition puisqu'à doses excessives ces substances peuvent être responsables d'accidents neurologiques à type de convulsions chez le nourrisson et chez l'enfant.

Les médecins ne doivent donc pas prescrire Lumirelax 10% crème aux personnes de moins de 15 ans. Les pharmaciens ne peuvent plus dispenser ce médicament sans ordonnance.



Consultez la décision modifiant les exonérations à la réglementation des substances vénéneuses destinées à la médecine humaine

### ● En lien avec cette information

PUBLIÉ LE 17/05/2022

Décision du 17/05/2022 modifiant les exonérations à la réglementation des substances vénéneuses destinées à la médecine humaine

DÉCISIONS (AUTRES PRODUITS)

SUBSTANCES VÉNÉNEUSES (STUPÉFIANTS & PSYCHOTROPES)



PUBLIÉ LE 24/02/2022 - MIS À JOUR LE 25/09/2024

L'ANSM classe désormais les substances vénéneuses

RÉFÉRENTIELS

SUBSTANCES VÉNÉNEUSES (STUPÉFIANTS & PSYCHOTROPES)